

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

**DELIBERATION N° 97-18 DU 30 OCTOBRE 1997
RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- VU le VIIème programme 1997-2001 de l'agence de l'eau approuvé par la délibération n° 96-8 du 4 octobre 1996,
- VU la lettre du 7 octobre 1996 de Mme le Ministre de l'environnement à M. le Président du comité de bassin Seine-Normandie,
- VU la lettre du 7 octobre 1996 de Mme le Ministre de l'environnement à M. le Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- VU la lettre du 24 octobre 1997 de M. le Directeur de l'Eau

DELIBERE

ARTICLE 1

Une autorisation de programme de 42,6 MF est réservée en 1998 sur la ligne 7241 « Préservation des milieux aquatiques et humides » pour doter le fonds de concours de prévention des inondations.

ARTICLE 2

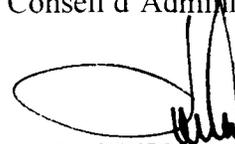
Le dispositif mis en place en 1997 pour l'attribution de l'aide de l'agence est reconduit en 1998.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence



Pierre-Frédéric TENIERE BUCHOT

Le Président du
Conseil d'Administration



Joël THORAVAL